




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-115**

**Séance publique du**

**29 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185057-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2016. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2016**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Sylvain DIJON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2016. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2016 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – est une structure associative regroupant 60 associations, qui coordonne et réalise des projets dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et reçoit l'appui de diverses collectivités notamment le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Ville d'Aix-en-Provence.

Les objectifs de l'association sont contractualisés dans le cadre de conventions pluriannuelles fixant les orientations générales et de conventions annuelles dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Afin de permettre le fonctionnement de l'association dans de bonnes conditions, il vous est proposé de lui verser une avance de subvention 2016 correspondant à 40 % du montant de l'année n-1, soit 24 000 € dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle 2014-2016 joint au présent rapport.

Cette proposition a été validée par la commission d'attribution de subvention en date du 2 février 2016.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant 2016 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 établie entre la Ville et l'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) - convention jointe au présent rapport,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer cet avenant,

- **ATTRIBUER** à l'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – une avance sur subvention 2016, d'un montant de 24 000 (vingt-quatre mille) euros,

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le budget 2016, chapitre 92832 6574 1656 dont les disponibilités sont suffisantes.

DL.2016-115 - ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX EN PROVENCE ET DU PAYS D'AIX  
- CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT - AVENANT A LA  
CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2016. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE 2016 -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE**  
**2014 – 2016**  
**entre la Commune d'Aix en Provence et l'association**  
**« Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent**  
**d'Initiatives pour l'Environnement »**

Il est établi un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs **2014-2016** signé entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence ,**

ci-après désignée « la Ville », représentée par :

Madame **Maryse JOISSAINS-MASINI**, Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Environnement et au Développement Durable,

Agissant au nom et pour le compte de la ville d'Aix-en-Provence en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Mars 2013

d'une part,

et :

**L'Association « Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » dont le siège social est sis Domaine du Grand Saint-Jean, 4855 Chemin du Grand Saint-Jean, 13 540 PUYRICARD, N° Siret : 41486718400023, tiers 39704**

ci-après désignée « l'Association », représentée par : M. Hervé DOMENACH, Président de l'Association, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2013

d'autre part.

**ARTICLE 1:**

**A l' article 4- "MOYENS ACCORDES PAR LA VILLE"**

**L' alinéa b) "Modalités de versement" est modifié en précisant les modalités de versement pour 2016 d'une avance de subvention sur la base du montant de la subvention de l'année précédente :**

*"L'aide de la Commune d'Aix-en-Provence sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables, et :*

*- pour l'année 2014 : selon les modalités fixées par la convention d'objectifs 2014,*

*- pour les années 2015 et 2016, selon les modalités suivantes :*

*> un premier versement correspondant à 40 % du montant global de la subvention pourra être effectué dès approbation par le Conseil Municipal de la présente convention ;*

*> un deuxième acompte de 30 % du montant global sera versé à l'issue du premier semestre, après réception par la Commune d'un rapport d'activités intermédiaire ;*

*> le solde du concours financier (soit 30 % du montant global) sera versé dans le courant du 2ème semestre de l'année, après contrôle administratif et financier effectué par la Commune, et production des comptes, compte-rendu financier et rapport d'activités, définis ci-dessus.*

**"- pour l'année 2016, une avance de subvention correspondant à 40 % du montant global de la subvention de l'année n-1, soit 24 000 €, pourra être versée après approbation par le Conseil Municipal et notification de la présente convention"**

*"Les deux derniers versements s'effectueront jusqu'à concurrence du montant correspondant aux actions effectivement réalisées, au regard du programme d'actions retenu pour l'année n.*

*L'utilisation de la subvention versée par la Ville à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera l'annulation ou le remboursement de la subvention accordée.*

*Les versements seront effectués sur le compte de l'association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention, sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées dans l'article 3 ci-dessus."*

## **ARTICLE 2: COMPETENCES JURIDICTIONNELLES**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,  
Le Maire

Pour l'Association  
Le Président

Maryse JOISSAINS – MASINI  
Ou par délégation l'élu délégué

En vertu de l'arrêté N° 2016-61 du 6 janvier 2016

Hervé DOMENACH